

## LPPR : « Une simple augmentation des budgets ne sera pas la solution miracle » (Céline Calvez)

Paris - Publié le mercredi 18 décembre 2019 à 18 h 43 - Actualité n° 170897

« Il ne faut pas se dire qu'une simple augmentation des budgets sera la solution miracle. L'injection de plusieurs milliards d'euros d'investissements ne suffira pas pour nous permettre d'être à l'avant-garde », déclare Céline Calvez, députée [LREM](#) de la 5<sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Elle s'exprime lors du séminaire sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche organisée par la Conférence des présidents d'université à l'Assemblée nationale, le 18/12/2019.

Selon la députée, si « l'objectif, c'est 3 % de [PIB](#), (...) un objectif à réaffirmer et à atteindre », il faut « repenser notre modèle, tout en gardant ce qui a bâti son excellence, insuffler plus de dialogue, de ponts, plus de diversité, de la liberté, de l'agilité ».

Rebondissant sur la proposition de la [CPU](#) pour la [LPPR](#) d'investir « un milliard supplémentaire par an », elle indique que « cette question de l'investissement massif sera au rendez-vous ».

Céline Calvez souhaite aussi « qu'à l'avenir, on puisse peut-être conditionner l'obtention de certains financements au respect de critères d'égalité femme/homme ».

Et la députée d'inviter à consulter les propositions du Haut conseil à l'égalité sur le crédit d'impôt recherche, remises le 17/12/2019 à [Bruno Le Maire](#), ministre de l'économie et des finances, et [Marlène Schiappa](#), secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la préparation d'un projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'économie.

Elle estime par ailleurs que le [CIR](#) a « toute sa place », et « qu'on pourrait aussi imaginer dans le cadre de la LPPR que des dispositifs qui favorisent l'égalité hommes/femmes puissent se

traduire et engager des logiques de financements différentes ».

---

### **Les groupes de travail pour la LPPR n'ont pas parlé assez de l'Europe**

« Face aux géants que sont la Chine, les États-Unis d'Amérique, ou encore l'Inde, la France ne peut trouver un écho que si elle travaille en bonne intelligence avec l'Europe », ajoute Céline Calvez.

Elle regrette que « les travaux remis dans le cadre de la préparation [de la LPPR] n'aient pas été assez loin dans l'appréhension du dialogue entre l'Europe et la France qui est essentiel ». Et de lancer à l'adresse des représentants de la CPU :

| « Je vous invite à bien prendre en considération également l'échelle européenne. »

## Céline Calvez



Parcours	Depuis	Jusqu'à
<b>Assemblée nationale</b> Rapporteur pour avis sur les missions budgétaires Medias Livre, industries culturelles et audiovisuel public sur le projet de loi de finances 2019	Octobre 2018	Aujourd'hui
<b>Radio France</b> Membre du conseil d'administration	Novembre 2017	Aujourd'hui
<b>Assemblée nationale</b> Membre de la délégation aux droits des femmes	Juillet 2017	Aujourd'hui
<b>Assemblée nationale</b> Députée de la 5e circonscription des Hauts-de-Seine	Juin 2017	Aujourd'hui
<b>Assemblée nationale</b> Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation	Juin 2017	Aujourd'hui
<b>Assemblée nationale</b> Vice-présidente de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation	Juillet 2018	Septembre 2019
<b>Céline Calvez Conseil</b> Fondatrice et consultante communication	2011	Juin 2017
<b>Consultants sans Frontières</b> Consultante	Avril 2011	Janvier 2013
<b>Auditoire</b> Planner stratégique	Mai 2008	Juin 2010
<b>Publicis Events</b> Chef de projet	Janvier 2005	Avril 2008
<b>Ministère de la Ville</b> Chargée de mission	Janvier 2003	Décembre 2004
<b>Établissement &amp; diplôme</b>	<b>Année(s)</b>	
<b>CELSA Paris-Sorbonne</b> Master Communications des Institutions publiques	2000	2003
<b>Université de Rennes 1</b> Licence Science Politique	1999	2000

Fiche n° 31751, créée le 06/07/18 à 15:00 - MàJ le 02/10/19 à 11:16

---

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »